

Communauté de communes de Serre-Ponçon

3^{ème} atelier public sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Date de l'atelier : Le 11 avril 2024, à 18h00

Lieu : Salle des fêtes, Chorges

Durée de la réunion : 2h30

Objet de l'atelier :

- Introduction : Présentation du contexte dans lequel le SCoT de Serre-Ponçon est élaboré, et des orientations travaillées par les élus dans le cadre du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT ;
- Temps de travail visant à recueillir les remarques des participants sur les orientations proposées dans le PAS, puis leurs propositions de traduction opérationnelle du PAS dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Cet atelier couvre la **thématique du développement démographique et économique**, constituant le troisième et dernier axe du PAS.

Personnes présentes à l'atelier :

- Techniciens de la communauté de communes de Serre-Ponçon ;
- Bureau d'études Alpicité ;
- Habitants du territoire (environ 30 personnes étaient présentes à cet atelier).

RETOURS SUR L'ATELIER

Propositions de traduction opérationnelle du PAS dans le DOO

Nota Bene : les participants avaient la possibilité d'évaluer le niveau de priorité des actions définies. Si cet outil a été mobilisé, cela apparaîtra de la manière suivante ci-dessous :

- Niveau de priorité fort : +++
- Niveau de priorité moyen : ++
- Niveau de priorité faible : +

Orientation 3.1 – Une armature urbaine respectueuse des équilibres territoriaux

Actions :

- Permettre l'évolution des petites communes (ne pas figer l'existant) ;
- Maintenir l'armature urbaine historique (+++) ;
- Développer le train (lignes « directes » sans arrêts intermédiaires) et le rendre plus attractif notamment en matière de prix, et développer plus généralement les transports en commun pour favoriser l'interconnexion du territoire ;
- L'immigration a-t-elle été prise en compte dans les calculs ?

Il est relevé que les loi littoral et montagne sont parfois peu adaptées à nos territoires (pas de possibilité de densification des secteurs diffus).

Il est par ailleurs demandé que les cas individuels soient pris en compte dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Orientation 3.2 – Consolider la croissance démographique par une offre de logements adaptée

Permettre une croissance démographique différenciée s'adaptant aux évolutions sociétales dans le respect de l'objectif du SRADDET (0.6%)

Actions :

- Utiliser la capacité d'accueil du territoire à son maximum et réajuster la croissance démographique sur les 20 prochaines années à cet égard, quand bien même celle-ci est supérieure à celle objectivée dans le SRADDET.

Mettre en œuvre une politique de l'habitat permettant à toutes et tous de se loger

Actions :

- Permettre l'installation durable (à travers la propriété notamment) de jeunes sur le territoire ;
- Permettre l'installation de jeunes pour maintenir le nombre d'enfants dans les écoles ;
- Mobiliser le droit de préemption afin que la commune achète des biens en vente, et s'assure que ceux-ci soient vendus / loués à des résidents principaux ;
- Nécessaire maîtrise foncière publique afin de développer l'habitat permanent (++) ;
- Rééquilibrer la part de logements permanents (52 %) par rapport au logement secondaire / limiter la résidence secondaire (+++) ;
- Encourager les résidents secondaires à louer leur logement ;
- Mettre en place des outils dans les communes stations en faveur de la construction de résidences permanentes ;
- Imposer la création de logements mitoyens, intermédiaires ou collectifs, sur les fonciers de plus de 500 m² ;
- Prioriser la création de logements sociaux (+++) ;
- Fixer un pourcentage de logements sociaux à créer dans les opérations ;
- Inclure la création de logements saisonniers dans les opérations (+++) ;
- Permettre la remobilisation des bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés pour y créer du logement sans consommation d'espaces ;
- Favoriser les rénovations par une réglementation adaptée (+++) ;

- Récupérer les biens vacants pour les remettre sur le marché (+++);
- Dynamiser les logements vacants ;
- Mettre en œuvre des outils opérationnels au service de l'habitat ;
- Travailler sur la communication pour la politique des seniors ;
- On peut peut-être aussi jouer sur la TA, en l'augmentant, puisqu'on peut faire des abattement et exemption pour les RP.

Orientation 3.3 – Consolider l'offre en équipements, services publics et commerces de proximité

Renforcer l'offre en équipements et services publics

Actions :

- Développer et pérenniser l'offre de train (desserte, fréquence...);
- Corréler la desserte des hameaux en transports en commun et en transport scolaire, pour limiter les coûts liés à leur gestion ;
- Instaurer des navettes ou des moyens de transport propres intercommunaux (++) ;
- Développer les infrastructures pour le vélo, notamment sur les axes routiers majeurs du territoire ;
- Permettre des aménagements différenciés sur les hameaux en fonction des enjeux de sécurisation et de praticité des déplacements (pavement de route, ralentissement des traversées...);
- Développer des lieux de coworking à proximité des espaces desservis par les transports en commun ;
- Concernant les équipements sportifs, prioriser la réhabilitation des existants, et laisser la possibilité de créer de nouveaux équipements, mais uniquement en densification de l'urbanisation ;
- Construire des installations sportives pour toutes les générations (+++).

Maintenir les commerces de proximité

Actions :

- Requalifier les centres bourgs pour les rendre plus attractifs, y compris pour le commerce ;
- Maintenir le dispositif « Initiative Nord Hautes-Alpes », qui accompagne et finance les créateurs / repreneurs d'entreprise.

Orientation 3.4 – Une économie à conforter et à adapter

Assurer le maintien des dynamiques économiques

Actions :

- Permettre le développement de la filière bois, tout en prenant en compte les enjeux d'accès aux exploitations forestières ;
- Mobiliser prioritairement les friches économiques ;
- Utiliser le droit de préemption dans les zones d'activités ;
- Interdire le logement dans les zones d'activités ;
- Favoriser la mixité des zones commerciales en y autorisant les activités artisanales (+++);

- Autoriser les entreprises industrielles et de production dans les zones urbanisées, sous conditions de compatibilité avec l'habitat, notamment au regard des nuisances ;
- Carrières de Crots : nuisances sonores et visuelles, consommation d'espaces agricoles pour stockage de matériaux ;
- Interdire la création de nouvelles carrières ;
- Réguler et contrôler l'exploitation des carrières (+++) ;
- Permettre la création de golf avec cultures maraîchères.

Adapter l'économie touristique au défi climatique

Actions :

- Permettre le développement de campings, dont l'offre est aujourd'hui sous-dimensionnée ;
- Permettre le développement de services de conciergerie ;
- la CCSP va-t-elle investir et participer à la transformation des stations de basse altitude ?

Assurer la pérennité et la transformation du modèle agricole

Actions :

- Bloquer (CCSP) la vente de terres agricoles pour des projets ne relevant pas de la destination agricole (*exemple : carrières, stockage de matériaux...*) ;
- Valoriser les produits locaux sur le territoire (cuisine centrale, école...) ;
- Protéger et entretenir les canaux d'irrigation ;
- Mobiliser les terres agricoles de propriété communale qui sont en baux commerciaux, en faveur de l'installation de nouveaux jeunes agriculteurs sur le territoire ;
- Concernant l'agriculture, on impose des périmètres de réciprocité, on leur a demandé de s'éloigner des bourgs et aujourd'hui on leur demande d'être en continuité. Les exploitations sont bloquées. Comment pérenniser et développer ces exploitations ?
- Adapter la taille des bâtiments agricoles à la nécessité de l'activité.